



## ***RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS***

### **Équipes - Coupe de France**

**Saison : 2023/2024**

#### **Article 1 : DÉROULEMENT**

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

**8<sup>èmes</sup> de finale et quart de finale : (+ Tableau B)**

**Le samedi 4 mai 2024  
à 13 h30 et 20h45.**

**Au Tarot Club Orsay  
Salle Tati – Allée de la Bouvêche  
14<sup>bis</sup>, rue Saint Laurent**

**91400 - ORSAY**

**Demi-finale et finale : (+ Tableau B)**

**Le samedi 15 juin 2024  
à 13 h30 et 20h45**

**Au Chelem Club Maisonnais  
55<sup>bis</sup>, avenue du Général de Gaulle**

**94700 – MAISONS ALFORT**

**Demi-finale et finale : Tableau B**

**Le samedi 29 juin 2024  
à 13 h30 et 20h45**

**Au Chelem Club Maisonnais  
55<sup>bis</sup>, avenue du Général de Gaulle**

**94700 – MAISONS ALFORT**

- Les horaires précis des séances du soir seront indiqués par les arbitres à l'issue de celles de l'après-midi.
- L'épreuve est ouverte aux licenciés de la zone 81 (comité Ile de France).
- Chaque participant ne pourra jouer que dans une équipe.

## Article 2 : RÈGLES

- Chaque match se joue en 4 quart-temps de 6 étuis.
- Un attaquant différent par quart temps.
- Les sur-contrats sont autorisés.

## Article 3 : BONUS

Un bonus (en point de match) est attribué à chaque équipe lors de son inscription (en tenant compte du dernier classement national).

Ce bonus est définitif pour la saison en cours, et est conservé pour la finale nationale. L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème ci-après :

<b>1<sup>ère</sup> Série Nationale</b>	<b>0</b>	<b>3<sup>ème</sup> Série Pique</b>	<b>5.5</b>
<b>1<sup>ère</sup> Série Pique</b>	<b>0.5</b>	<b>3<sup>ème</sup> Série Cœur</b>	<b>6</b>
<b>1<sup>ère</sup> Série Cœur</b>	<b>1</b>	<b>3<sup>ème</sup> Série Carreau</b>	<b>6.5</b>
<b>1<sup>ère</sup> Série Carreau</b>	<b>2</b>	<b>3<sup>ème</sup> Série Trèfle</b>	<b>7</b>
<b>1<sup>ère</sup> Série Trèfle</b>	<b>3</b>	<b>4<sup>ème</sup> Série Pique</b>	<b>7.5</b>
<b>2<sup>ème</sup> Série Pique</b>	<b>3.5</b>	<b>4<sup>ème</sup> Série Cœur</b>	<b>8</b>
<b>2<sup>ème</sup> Série Cœur</b>	<b>4</b>	<b>4<sup>ème</sup> Série Carreau</b>	<b>8.5</b>
<b>2<sup>ème</sup> Série Carreau</b>	<b>4.5</b>	<b>4<sup>ème</sup> Série Trèfle et NC</b>	<b>9</b>
<b>2<sup>ème</sup> Série Trèfle</b>	<b>5</b>		

**NB – Un joueur ayant obtenu un classement en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> Série est obligatoirement classé au minimum 3<sup>ème</sup> Série Trèfle.**

En cas de match nul après addition des points match, des bonus et des pénalités, l'équipe gagnante sera :

- celle ayant le plus gros bonus,
- puis celle ayant gagné le plus grand nombre de donnes,
- puis celle ayant gagné le plus de quart temps
- et en dernier lieu au meilleur quart temps

## Article 4 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes sont composées au minimum de 4 joueurs et au maximum de 6 joueurs.

De nouveaux joueurs peuvent compléter l'équipe en cours d'épreuve durant le stade des épreuves régionales à condition :

- De n'avoir participé à aucun match la même saison.
- De ne pas porter le nombre de joueurs à plus de 6.
- D'être d'un classement (série et couleur) au maximum égal au 4<sup>ème</sup> joueur de l'équipe.

### **NB : Après le tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour :**

Une équipe inscrite ne peut plus modifier sa composition quelles que soient les circonstances.

Il sera impossible à un joueur de changer d'équipe : un joueur inscrit reste dans son équipe même s'il ne joue pas.

Aucun joueur ne pourra participer aux finales nationales s'il n'a pas disputé au moins un match au sein de son équipe au stade des épreuves régionales, même en cas de force majeure.

Le tirage au sort aura lieu le 26 avril 2024 à 19h45 au CHELEM CLUB MAISONNAIS et sera diffusé en direct sur la page facebook du Comité Ile de France (<https://www.facebook.com/groups/281848063786631>).

## **Article 5 : INSCRIPTIONS**

La date limite pour les inscriptions est fixée au **mardi 24 avril 2024 minuit** et devront parvenir au directeur d'épreuve, **Michel PAWLISZ**

- De préférence par internet sur le site du comité [www.comiteiledefrancedetarot.fr](http://www.comiteiledefrancedetarot.fr) sur le module « formulaire d'inscription ».
- Ou par mail à : [pawlisz.michel@gmx.fr](mailto:pawlisz.michel@gmx.fr)
- Ou par téléphone au : [06 62 34 72 02](tel:0662347202)

Le droit d'engagement est de 10 € par match (5 € pour les juniors, les espoirs et les étudiants) .

## **Article 6 : QUALIFIÉS**

**3 équipes seront qualifiées pour la finale nationale** qui se déroulera du **30 octobre au 3 novembre 2024 à ESTRABLIN (38)**.

- Les 2 finalistes du Tableau A
- le gagnant de la finale du tableau B

Pour être defrayés par le Comité les joueurs qualifiés devront avoir joué au moins 5 quart-temps lors de notre compétition régionale.

### **Organisation du tableau B:**

- Les 8 équipes perdantes des 1/8<sup>èmes</sup> de finale se rencontreront.
- Les 4 formations gagnantes de ces matchs rencontreront les 4 perdantes des ¼ de finales du tableau A
- Les 2 équipes gagnantes rencontreront les 2 équipes perdantes de la ½ finale du tableau A.
- Puis les 2 équipes gagnantes joueront la finale du tableau B :
- Les 2 équipes perdantes joueront la petite finale du tableau B.
- La première équipe du tableau B est qualifiée pour le championnat de France (zone). Les suivantes seront remplaçantes

## **Article 7 : RÈGLEMENT FFT**

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

### **Fascicule 1 Règles communes**

- Chapitre 1 Epreuves officielles : **Articles 1-12-15-16-19**
- Chapitre 2 Règles communes à toutes les épreuves : **Articles 20 à 40 sauf 25-26**

### **Fascicule 6 Coupe de France**

- Chapitre 1 Règlement officiel
- Chapitre 3 Règlement des compétitions

**Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre**

## **Article 8 : PCN - PP**

- 500 PCN sont attribués à chaque joueur présent par match gagné.
- Les joueurs des équipes ayant participé aux quarts de finale du tableau A ainsi que les finalistes du repêchage obtiendront des PP selon le tableau suivant. Ces PP seront enregistrés pour la saison 2023/2024.

<b>FINALISTES TABLEAU A</b>	
<b>1<sup>er</sup></b>	<b>25</b>
<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>20</b>

<b>FINALISTES TABLEAU B</b>	
<b>1<sup>er</sup></b>	<b>13</b>
<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>7</b>

## **Article 9 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE**

Le Directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 7.

## **Article 10 : MESURES LIÉES AUX COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPE**

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque équipe sera remis à l'arbitre sous enveloppe avant le début de l'épreuve.

## **Article 11 : RESPECT**

<b>Accès aux salles :</b>	l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
<b>Discipline :</b>	tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
<b>Tabagisme</b>	toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
<b>Téléphone :</b>	tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
<b>Mesures sanitaires :</b>	Mesures sanitaires soumises aux conditions en vigueur à la date de la compétition

<b>Le Directeur d'épreuve</b>	<b>La Présidente de la C.C.R</b>	<b>Le Président de zone</b>
<b>Michel PAWLISZ</b>	<b>Lydia JANNEAU</b>	<b>Stéphane MIONNET</b>